



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 107041

Texte de la question

Mme Geneviève Colot attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les difficultés pour les intéressés à préparer leur départ en retraite. Elle lui indique que les dernières réformes ont profondément changé les règles et que chaque salarié n'en a pas pris la mesure. Les conditions pour bénéficier d'un « départ anticipé » sont demeurées ignorées d'un grand nombre. Ainsi d'actuels salariés du public, ayant travaillé dans le privé dans un premier temps, ignorent qu'ils peuvent bénéficier sous certaines conditions d'une pension au titre du régime général tout en continuant à travailler dans le service public. Elle lui fait remarquer que l'information est souvent communiquée par Internet ce qui défavorise toute une part de la population, spécialement parmi celle concernée par ce sujet. Elle lui demande s'il envisage de s'assurer que tous les intéressés (ceux ayant commencé à travailler jeunes), ont bien reçu des relevés de carrière, comme prévu par la loi, de manière à ce qu'ils puissent préparer leur départ en retraite en pleine connaissance des lois. Elle lui demande également si, le cas échéant, il envisage de modifier le code de la sécurité sociale pour que les personnes ayant subi, de par leur ignorance, une perte de revenu puissent en être dédommagées, en recevant le montant de la retraite du régime général qu'ils n'ont pas réclamé dans les délais.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107041

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10755